

Loto-Voyages et cadeaux de rêve 2012

RÈGLEMENTS DU TIRAGE

Voyages

Les voyages sont pour deux (2) personnes. La destination du voyage peut être échangeable en crédit voyage. Il est possible de changer la destination, la date et la durée du voyage. Les coûts occasionnés par des changements seront aux frais du gagnant.

Le gagnant dispose d'un an pour faire le voyage ou utiliser son crédit voyage à partir de la date où il a remporté le voyage. La valeur du voyage est valide jusqu'à la date mentionnée sur le billet. Les taxes sont incluses dans les prix.

Week-ends

Des 34 week-ends, 33 sont pour deux (2) personnes. La destination n'est pas échangeable en crédit voyage. Le forfait comprend généralement un souper, un coucher et un déjeuner; il peut varier selon le prix gagné. Les forfaits comprennent une date de validité et des restrictions.

Chèques-cadeaux et argent

Les 25 chèques-cadeaux ont une valeur minimale de 150 \$ (restaurant, détente, loisir, magasinage et autres), ils ne sont pas monnayables. Des dix-neuf (19) prix en argent, 3 ont une valeur de 1 000 \$, 3 de 500 \$ et 13 de 150 \$.

Clientèle éligible

Cette loterie est réservée prioritairement aux employés du CHUQ, toutefois elle peut aussi être vendue à l'extérieur. Les employés de la Fondation du CHUQ sont éligibles, à l'exception de la direction générale de la Fondation.

Nombre de billets en circulation : 2 700 billets

Coût du billet : 150 \$

L'acheteur ne peut pas se procurer un billet pour seulement quelques tirages. Les billets gagnants sont remis dans le baril de tirage.

L'acheteur peut s'acquitter de son billet par :

- **D.A.S.** : (déduction à la source) 5,77 \$/paie/2 semaines débutant le 16 février 2012 jusqu'au 31 janvier 2013.
- **Chèque** : 1 chèque de 150 \$ daté du 16 février 2012, 3 chèques de 50 \$ datés du 16 février 2012, 7 juin 2012 et 27 septembre 2012, 6 chèques de 25 \$ datés du 16 février 2012, 29 mars 2012, 7 juin 2012, 2 août 2012, 27 septembre 2012 et 6 décembre 2012.

Les chèques doivent être libellés au nom de la Fondation du CHUQ.

- **Carte de crédit** : par un seul versement de 150 \$ ou par prélèvement mensuel de 12,50 \$ du 15 février 2012 au 15 janvier 2013.

Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les dix (10) jours de la date à laquelle la Fondation du CHUQ recevra ce chèque de l'institution bancaire. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son éligibilité à tous les tirages.

Engagement de l'acheteur

L'acheteur doit défrayer la totalité du coût du billet du Loto-Voyages, et ce, en toute situation qui pourrait arriver en cours d'année (congé sans solde, retraite, maladie, départ, etc.).

Reçu aux fins de l'impôt

Selon les politiques de Revenu Canada, la Fondation ne peut émettre de reçu aux fins de l'impôt pour la vente de billet de tirage.

Dates des tirages

Un tirage aux deux (2) semaines à partir du 16 février 2012 jusqu'au 31 janvier 2013.

Lieux des tirages

Dans les trois (3) hôpitaux et autres sites du CHUQ : à la cafétéria de l'Hôpital Saint-François d'Assise, de L'Hôtel-Dieu de Québec et du CHUL, au Centre des services financiers, à la Maison Paul-Triquet et au Centre de pédopsychiatrie.

Gagnants

Les prix doivent être réclamés au bureau de la Fondation du CHUQ, 10, rue de l'Espinay, local E1-150 à l'Hôpital Saint-François d'Assise, et ce, 15 jours suivant la date du tirage. Le gagnant d'un voyage doit, dans les 30 jours suivant le tirage, prendre les arrangements avec l'agence de Voyages Laurier Du Vallon.

Validité des prix

Les voyages : selon la date de validité indiquée sur le billet. Pour le crédit voyage, un (1) an après la date du tirage.

Les week-ends et les chèques-cadeaux : selon la date de validité indiquée sur le billet.

Les montants d'argent sont à réclamer au bureau de la Fondation du CHUQ.

Pour obtenir des billets

1. Consultez la liste des vendeurs officiels sur le site de la Fondation : www.fondationduchuq.org.
2. Communiquez avec la Fondation du CHUQ au 418-525-4385.

Les profits

Les profits du « Loto-Voyages et cadeaux de rêve 2012 » serviront au financement d'équipements prioritaires pour le CHUQ.

